



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 02 MAI 2017

N° 0269

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 30 AVRIL 2017

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Société du réseau ÉCONOMUSÉE

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Société du réseau ÉCONOMUSÉE ECONOMUSÉE Network Society

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Société du réseau ÉCONOMUSÉE

Adresse : 203, Grande-Allée Est, Québec (QC) Canada G1R 2H8

Numéro de
téléphone : 418-694-4466

Adresse
électronique : ceguertin@economusees.com

Site web : www.economusee.com

Autres informations
pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : M.
Nom de famille : Guertin
Prénom : Carl-Éric
Institution/fonction : Directeur général
Adresse : 203, Grande-Allée Est, Québec (QC) G1R 2H8
Numéro de téléphone : 418-694-4466 poste 25
Adresse électronique : ceguertin@economusees.com
Autres informations pertinentes :

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- local
 national
 international (veuillez préciser :)
 dans le monde entier
 Afrique
 États arabes
 Asie & Pacifique
 Europe & Amérique du Nord
 Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

Canada, Groenland, Haïti, Iles Faroé, Irlande, Irlande du Nord (UK), Islande, Norvège, Suède

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Notre organisation fête son 25^e anniversaire. Elle a été fondée en 1992

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

La Société du réseau ÉCONOMUSÉE® (SRÉ), société à but non lucratif fondée en 1992, a pour mission d'exploiter le plein potentiel du concept ÉCONOMUSÉE® ici et ailleurs dans le monde. Ce concept innovateur, créé au Québec, permet aux artisans et aux entreprises à caractère artisanal en métier d'art et en agroalimentaire de mettre en valeur et de transmettre in situ leurs métiers et leurs savoir-faire inspirés de la tradition afin d'offrir au public un produit culturel et touristique de qualité.

Un ÉCONOMUSÉE® rend possible la rencontre avec l'artisan qui ouvre son atelier au public, partage son savoir-faire et sa passion, en plus d'offrir des produits fabriqués sur place. Un ÉCONOMUSÉE® permet de faire connaître au grand public la culture locale et contribue de manière significative à la préservation du patrimoine culturel immatériel. En effet, l'artisan est, par sa capacité à incarner un patrimoine immatériel, un atout indispensable à la sauvegarde et à la promotion d'un savoir-faire identitaire, contribuant ainsi au rayonnement des cultures dans un monde globalisé. Les artisans portent par leurs métiers l'histoire, les traditions et, souvent, une partie de l'identité culturelle d'une communauté, d'une région, voire d'un pays.

Par sa mission, son soutien et ses interventions auprès des artisans, la SRÉ se fait en sorte la gardienne et la promotrice d'un concept qui a été salué partout comme un modèle pour assurer la survie des métiers traditionnels et la conservation du patrimoine immatériel que représentent les artisans du monde. Tous les artisans des économusées font partie intégrante du patrimoine culturel dans la communauté où ils sont implantés.

La SRÉ croit fortement à la nécessité de protéger et mettre en valeur la riche dimension immatérielle que sont les artisans en tant que porteurs de traditions. Son rôle est d'autant plus crucial qu'elle participe à faire découvrir des pratiques, dont certaines parfois rares ou fragiles. Les artisans qu'elle soutient par le concept ÉCONOMUSÉE® servent alors de vitrine et de lieux inestimables pour diffuser le patrimoine immatériel inventorié ou désigné, favorisant notamment l'appropriation citoyenne par le public qui les visite. De fait, la SRÉ répond à cette exigence de sauvegarde et rejoint la mission de l'UNESCO qui est de « protéger ce patrimoine tangible et intangible, le sauvegarder, le mettre en valeur, le revitaliser, le visiter, se l'approprier et le faire partager, le transmettre aux générations futures, en faire une source de fierté et de développement durable notamment pour les populations locales ».

(402 mots)

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Mise en valeur des artisans par le tourisme culturel

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Fondée en 1992 et œuvrant depuis 25 ans au Québec (Canada), la Société du réseau ÉCONOMUSÉE® (SRÉ) est devenue une société internationale à but non lucratif qui travaille de concert avec de nombreux partenaires partageant les mêmes objectifs, soit la perpétuation des métiers et des savoir-faire traditionnels dans les domaines des métiers d'art et de l'agroalimentaire. Le siège social de l'organisation est à Québec (Canada)

La SRÉ est un intervenant de premier plan quant aux enjeux de mise en valeur des savoir-faire traditionnels. Elle veille au développement et à la pérennité des économusées au Québec et

s'appuie sur leur rayonnement pour soutenir et coordonner le développement d'économusées à travers le monde.

C'est au début des années 2000 que la SRÉ implante son concept dans les provinces Atlantique du Canada et participe à la création d'une organisation sœur, le Réseau des ÉCONOMUSÉES de l'Atlantique. Société internationale depuis 2008, la SRÉ exporte avec fierté le concept canadien ÉCONOMUSÉE® et dirige un réseau international de membres qui actualisent et transmettent leurs savoir-faire à titre d'artisans et d'entrepreneurs, au bénéfice de leur communauté. D'abord en 2007 par la signature d'un premier partenariat avec des pays et territoires nord-européens et renouveler deux fois depuis.

Toujours au Canada, eEn 2012, la SRÉ et la Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB) signent un premier protocole d'entente afin d'implanter le concept dans cette province. Le travail de la SDECB et le succès obtenu ont servi de modèle et d'inspiration à la SRÉ, qui a pu conclure deux protocoles d'entente avec le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CECS) en 2014, et le Conseil de développement économique de l'Alberta (CDEA) en 2016. En 2016, la SRÉ a entamé le transfert de son expertise à Haïti qui culminera avec l'ouverture de deux économusées dans ce pays en 2017.

La SRÉ se déploie au Canada et à l'échelle internationale par la création de sociétés partenaires ayant un statut officiel ou par des ententes de partenariats avec des organisations (fiducies, OBNL, organisations de développement économique, agences gouvernementales, gouvernements locaux) qui développent leur réseau respectif d'économusées dans le respect du concept et des accords établis.

La SRÉ a pour mission première d'exploiter le plein potentiel du concept ÉCONOMUSÉE® ici et ailleurs dans le monde. Elle accompagne les artisans et les entreprises à caractère artisanal à mettre en valeur et transmettre in situ leurs métiers et leur savoir-faire inspirés de la tradition. Avec son approche innovante et intégrée, la SRÉ contribue activement à :

- Valoriser le patrimoine immatériel comme contribution à la diversité culturelle;
- Permettre aux artisans devenus entrepreneurs de tirer profit du tourisme culturel expérientiel;
- Mettre en lumière des métiers qui, encore pratiqués aujourd'hui, contribuent à forger une identité locale et nationale;
- Servir de vitrine (lieu de création et de diffusion) pour la mise en valeur des produits locaux;
- Promouvoir l'entrepreneuriat et inspirer les jeunes à créer leur propre entreprise;
- Maintenir la vitalité des communautés dans lesquelles ils sont situés;
- Favoriser la dynamique de l'occupation du territoire en générant des emplois directs et indirects;
- Encourager l'achat local en s'approvisionnant auprès de leurs fournisseurs locaux;
- Augmenter l'investissement local en renouvelant régulièrement leurs infrastructures et leurs équipements.

Enfin, la SRÉ croit que les artisans portent, par leurs métiers, l'histoire, les traditions, une partie de l'identité culturelle d'un village, d'une région, voire d'un pays. L'artisan est, par sa capacité à préserver un patrimoine immatériel, un atout indispensable dans la sauvegarde et la promotion d'un savoir-faire identitaire, contribuant ainsi au rayonnement des cultures dans un monde globalisé. La perte d'un savoir-faire traditionnel est comme une langue qui s'éteint : un

appauvrissement du patrimoine culturel.

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

La SRÉ compte une direction dynamique dont les principales qualités sont une gestion dynamique et créative des ressources financières et humaines, une planification et une stratégie de développement de l'organisme réaliste et efficace ainsi qu'une grande habileté à négocier des partenariats et collaborations solides et fructueux pour toutes les parties concernées. Pour appuyer dans l'atteinte de ses objectifs, la SRÉ est entourée d'une équipe multidisciplinaire de consultants spécialisés dans divers domaines : muséologie, ethnologie, architecture, histoire, graphisme. Enfin, la SRÉ a su au cours des dernières années enrichir et diversifier son conseil d'administration en recrutant des personnes influentes et reconnues dans leur champ respectif de compétences (recteur de l'Université Laval à Québec (Canada), ex-doyen de faculté d'architecture et titulaire de l'ancienne Chaire en patrimoine culturel de l'UNESCO de la même université, ancien directeur d'exposition du Musée des civilisations à Québec.

Cette expertise est sollicitée à plusieurs égards. Ainsi, la SRÉ a souvent accueilli des délégations étrangères venues à Québec pour rencontrer ses représentants, suivre des formations et vivre sur le terrain l'expérience ÉCONOMUSÉE® en visitant les artisans membres du réseau. À l'inverse, les compétences de la SRÉ ont également été exportées, plusieurs de ses experts-conseils ayant collaboré à l'implantation du concept ÉCONOMUSÉE® dans les pays/territoires intéressés. Rappelons que la SRÉ a donné une conférence de l'UNESCO à Bergen (Norvège) en mars 2014 et qu'une représentante des économusées en Suède a participé à la conférence sur les Creative Cities en septembre 2016 à Ostersund en Suède.

La SRÉ entretient des liens privilégiés avec le milieu universitaire. Une telle proximité sert d'incubateurs d'idées et de projets de recherche dans le domaine de la promotion et de la protection des expressions culturelles (patrimoine matériel, patrimoine immatériel, questions identitaires, mise en valeur des savoir-faire, etc.).

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

La SRÉ joue depuis ses débuts en 1992 un rôle de leader pour assurer à la fois le respect et le déploiement du concept ÉCONOMUSÉE®, tant au Québec qu'au Canada et à l'international. Ainsi, au tournant des années 2000, les provinces canadiennes de l'Atlantique accueillent leurs premiers économusées. Puis, en collaboration avec la Chaire universitaire UNESCO en patrimoine culturel à la promotion et la mise en valeur des métiers et savoir-faire traditionnels, la SRÉ accueille en 2007 une première délégation de l'Europe du Nord. Ce premier contact débouche quelques années plus tard sur la signature d'une entente avec le support de l'Union Européenne par l'entremise du Northern Periphery and Arctic Programme. Nous en sommes à la troisième phase de ce programme (2015-2018) et concerne sept pays/territoires nord-européens : Groenland, Îles Féroé, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Norvège et Suède.

À partir de 2012, des organisations de développement économique francophones en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan ont travaillé étroitement avec la SRÉ pour favoriser l'implantation du concept dans ces provinces. Celles-ci ont vite compris combien le concept contribue grandement à assurer la vitalité culturelle et économique des communautés francophones hors Québec. En mars 2016, la SRÉ signait une entente de collaboration avec le CECI (Centre d'étude et de coopération internationale), afin d'évaluer le potentiel d'artisans en métiers d'art en Haïti à se joindre au réseau ÉCONOMUSÉE®. Ce sont deux économusées qui seront développés en 2017-2018 afin de mettre en valeur patrimoine immatériel d'Haïti.

Encore aujourd'hui, l'intérêt pour le concept est tout aussi manifeste et les demandes d'implantation du concept ne cessent d'affluer (Louisiane, Amérique centrale et du Sud, Afrique du Nord, Égypte, Costa Rica).

La SRÉ est aussi à l'écoute de demandes provenant de communautés résidant à l'intérieur des frontières du Québec. Au printemps 2016, la SRÉ et Tourisme Autochtone Québec concluait une entente visant à développer des économusées dans des entreprises ou des communautés autochtones.

Tous ces accords démontrent la pertinence du concept ÉCONOMUSÉE®, car les signataires y voient un moyen concret de mettre en valeur leur propre culture et patrimoine, de préserver et transmettre leur savoir-faire à la génération suivante et d'améliorer la rentabilité financière des artisans pouvant ainsi assurer leur survie. Ils y voient aussi la preuve que la protection et la mise en valeur du patrimoine immatériel et de la diversité culturelle constituent un véritable moteur pour une économie créative.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Carl-Éric Guertin

Titre : Directeur général

Date : 30 avril 2017

Signature : 

DocuSigned by:
17C6C64E2A4B417